

des Princes &c. Juillet 1738. §

éclaircissement qu'ils ont donné. Qu'il nous soit permis, disent-ils, d'entrer dans un éclaircissement, que des démarches postérieures de notre part (en publiant la critique, redigée en deux Lettres) parurent exiger, & qui en nous conciliant avec nous-mêmes, justifiera également le zèle & les lumieres de Mr. l'Abbé du Renel. 1°. Je ne crois pas que Mr. l'Abbé du Renel les ait prié de faire son Apologie & de justifier son travail. Ce trait de politesse de leur part est également injurieux à ce sçavant Académicien & à Mr. Pope. Il va droit à insinuer subtilement au Lecteur, que Mr. l'Abbé du Renel a mal fait de traduire un livre dangereux, a & même pernicieux: b & qu'ainsi ayant peché en matiere grave, & par consequent grièvement, il a besoin d'être justifié là dessus. *Risum tenentis, amici.* 2. Une question mal-aisée à décider d'une maniere qui puisse être avantageuse aux Journalistes, est de sçavoir, si l'éclaircissement dont ils se sont cru redevables au Public, les concilie réellement avec eux-mêmes, comme ils le prétendent? Pour moi, il me paroît, qu'au lieu de se concilier ainsi avec eux-mêmes, ils se coupent & ils se contredisent. D'une part ils n'ont pû se résoudre à passer condamnation sur la critique, ils l'appuyent même assez ouvertement de leur suffrage & de leur approbation. Et d'autre part ils n'ont cependant pû s'empêcher d'en faire apercevoir l'excessive énormité, tant par rapport à Mr. Pope, qu'à l'égard de son *Essai sur l'homme.*

Premierement par rapport à Mr. Pope. Ils nous assurent, que son intention n'a jamais été de porter préjudice à la Religion Chrétienne, & qu'il est le Protecteur déclaré des Catholiques, Catholique lui-

A 3 même-

a Voyez ci-dessus. b Mémoires de Trevoux du mois de Mars, 1737. pag. 407.